CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES

54e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 23 au 27 avril 2018

**Décisions de la 54e Réunion du Comité permanent**

Point 2 de l’ordre du jour : Adoption du projet d’ordre du jour

**Décision SC54-01 : Le Comité permanent adopte le projet d’ordre du jour.**

Point 3 de l’ordre du jour : Adoption du projet de programme de travail

**Décision SC54-02 : Le Comité permanent adopte le projet de programme de travail révisé (Doc. SC54-3 Rev.2 et son addendum) ainsi que la méthode de travail proposée.**

Point 4 de l’ordre du jour : Admission des observateurs

**Décision SC54-03 : Le Comité permanent admet les observateurs figurant dans le document Doc. SC54‑4 Rev.1.**

Point 6 de l’ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur la gestion

**Décision SC54-04 : Le Comité permanent accepte le rapport du Groupe de travail sur la gestion et approuve ses recommandations.**

Point 11 de l’ordre du jour : Communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Point 11.1 de l’ordre du jour : Rapport du Président du Groupe de surveillance des activités de CESP

Point 11.2 de l’ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur l’application de la CESP

**Décision SC54-05 : Le Comité permanent approuve les rapports du Président du Groupe de surveillance des activités de CESP et du Président du Groupe de travail sur l’application de la CESP.**

Point 17 de l’ordre du jour : Plan de travail de la Convention de Ramsar pour la mobilisation des ressources

**Décision SC54-06 : Le Comité permanent prend note du Plan de travail pour la mobilisation des ressources et confirme qu’il sera affiné par le Secrétariat en tenant compte des commentaires du Comité permanent et des décisions de la COP13, et qu’un texte révisé sera présenté pour examen à la 57e Réunion du Comité permanent.**

Point 15 de l’ordre du jour : Statut d’observateur auprès de l’Assemblée générale des Nations Unies

**Décision SC54-07 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat, conjointement avec les Parties intéressées, de continuer d’étudier des possibilités d’accès aux réunions de l’Assemblée générale des Nations Unies et aux forums de haut niveau apparentés.**

Point 21.1 de l’ordre du jour : Projet de résolution sur l’évaluation rapide des services écosystémiques des zones humides (présenté par la République de Corée – document Doc. SC54-21.1)

**Décision SC54-08 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de réviser, finaliser et publier le projet de résolution contenu dans le document SC54-21.1 pour examen à la COP13, les révisions tenant compte des amendements proposés.**

Point de l’ordre du jour 21.11 : Projet de résolution sur la Journée mondiale des zones humides (présenté par les Émirats arabes unis – document Doc. SC54-21.11)

**Décision SC54-09 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de réviser, finaliser et publier le projet de résolution contenu dans le document SC54-21.11 pour examen à la COP13, les révisions tenant compte des amendements proposés.**

Point 12 de l’ordre du jour : Plan de travail du Secrétariat pour 2018 et présentation proposée pour 2019-2021

**Décision SC54-10 : Le Comité permanent prend note et approuve le plan de travail du Secrétariat pour 2018; il approuve également la proposition de présentation du plan de travail du Secrétariat pour la période triennale 2019-2021, sous réserve de la prise en compte des points soulevés par les Parties.**

Point 18.3 de l’ordre du jour : Préparatifs de la 13e Session de la Conférence of the Parties : Processus d’examen des projets de résolutions (document Doc. SC54-18.3)

**Décision SC54-11 : Le Comité permanent : prend note du document Doc. SC54-18.3 *Préparatifs de la 13e Session de la Conférence des Parties – Procédure d’examen des projets de résolutions*; invite les Parties qui ont des commentaires à faire sur ce document à les communiquer par écrit au Secrétariat, et décide que le Comité devrait examiner une version révisée à sa 55e Réunion, en tenant compte des éventuels commentaires.**

Point 26 de l’ordre du jour : Journée mondiale des zones humides 2018, 2019 et 2020 (document Doc. SC54-26)

**Décision SC54-12 : Le Comité permanent décide que les thèmes pour la Journée mondiale des zones humides durant la période triennale 2019-2021 seront :**

* **2019 : Les zones humides et les changements climatiques**
* **2020 : Les zones humides et la biodiversité**
* **2021 : Les zones humides et l’eau**

Point 27 de l’ordre du jour : Les Prix Ramsar pour la conservation des zones humides 2018 (en partie en séance à huis clos)

**Décision SC54-13 : Le Comité permanent décide que les Prix Ramsar pour la conservation des zones humides 2018 seront décernés comme suit :**

* **Le Prix de la Convention de Ramsar pour l’utilisation rationnelle des zones humides : M. Eduardo de Miguel, Fundación Global Nature, Espagne**
* **Le Prix de la Convention de Ramsar pour l’innovation relative aux zones humides : Pronatura, Asociación Civil, Mexique**
* **Le Prix de la Convention de Ramsar pour les jeunes champions des zones humides : Youth Climate Action Network, Samoa**
* **Le Prix Ramsar du mérite : M. Ma Anne Guangren, Chine.**

Point 28 de l’ordre du jour : Label Ville des Zones Humides (en partie en séance à huis clos)

**Décision SC54-14 : Le Comité permanent décide que le rapport du Comité consultatif indépendant sur le Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar fera l’objet d’un examen plus approfondi et d’une annonce à la COP13 et que, d’ici-là, la liste des villes susceptibles d’être accréditées restera sous embargo.**

Point 29 de l’ordre du jour : Dates et lieux des 55e et 56e Réunions

**Décision SC54-15 : Le Comité permanent décide que sa 55e Réunion aura lieu le 21 octobre 2018 de 10h00 à 13h00 et que sa 56e Réunion aura lieu le 29 octobre 2018 de 18h30 à 19h30, toutes les deux au Festival Arena de Dubaï.**

Point 9 de l’ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur la facilitation

Point 21.8 de l’ordre du jour : Projet de résolution sur l’amélioration de l’efficacité des structures et des processus de la Convention (présenté par la Suisse)

Point 10 de l’ordre du jour : Rôles et responsabilités du Comité permanent

**Décision SC54-16 : Le Comité permanent décide de soumettre les projets de résolutions contenus dans les documents Doc. SC54-9 et Doc. SC54-21.8, tels qu’ils ont été rédigés, pour examen à la COP13. Le Comité permanent note que les deux propositions s’appuient sur la reconnaissance d’un besoin de révision du mécanisme pour fournir des orientations et assurer la gouvernance de la Convention. Le Comité discute des deux propositions sans trouver de conclusion sur la manière de les regrouper. Le Comité encourage les Parties intéressées à poursuivre leurs discussions multilatérales sur la question en préparation pour la COP13, afin de rechercher des solutions mutuellement acceptables pour parvenir à un objectif commun. Le Comité note aussi qu’il sera très utile à la COP13 d’examiner ensemble ces deux projets de résolutions.**

**Décision SC54-17 : Le Comité permanent décide de communiquer le texte du projet de résolution contenu dans le document Doc. SC54-10 *Rôles et responsabilités du Comité permanent*, tel qu’il est rédigé, pour examen à la COP13.**

Point 13 de l’ordre du jour : Stratégie pour les langues – document SC54-Com.1

**Décision SC54-18 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de réviser, finaliser et publier le projet de résolution contenu dans le document SC54-Com.1 pour examen à la COP13, sans autre amendement sur le fond.**

Point 21.2 de l’ordre du jour : Projet de résolution sur les valeurs culturelles, les peuples autochtones et les communautés locales, l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation à ces changements dans les zones humides – document SC54-Com.2

**Décision SC54-19 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de réviser, finaliser et publier le projet de résolution contenu dans le document SC54-Com.2 pour examen à la COP13, sous réserve de l’intégration d’autres amendements présentés par le Sénégal.**

Point 21.3 de l’ordre du jour : Projet de résolution sur la conservation et la gestion des petites zones humides – document SC54‑Com.4

**Décision SC54-20 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de réviser, finaliser et publier le projet de résolution contenu dans le document SC54-Com.4 pour examen à la COP13, sans autre amendement sur le fond.**

Point 21.7 de l’ordre du jour : Projet de résolution sur les zones humides en Asie de l’Ouest – document SC54-Com.5

**Décision SC54-21 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de réviser, finaliser et publier le projet de résolution contenu dans le document SC54-Com.5 pour examen à la COP13, sans autre amendement sur le fond, notant que certaines Parties exprimeront leurs préoccupations à la COP13.**

Point 21.9 de l’ordre du jour : Projet de résolution sur la promotion de la conservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes côtiers de carbone bleu – document SC54-Com.6

**Décision SC54-22 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de réviser, finaliser et publier le projet de résolution contenu dans le document SC54-Com.6 pour examen à la COP13, sous réserve de l’inclusion d’autres amendements présentés par le Brésil, les États-Unis d’Amérique et la Suisse (au nom de la Finlande).**

Point 8 de l’ordre du jour : Révision du quatrième Plan stratégique de la Convention de Ramsar – document SC54-Com.8

**Décision SC54-23 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de réviser, finaliser et publier le projet de résolution contenu dans le document SC54-Com.8 pour examen à la COP13, sous réserve de l’inclusion d’autres amendements présentés par la France (au nom de la Finlande) et de l’intégration de la proposition de l’Afrique du Sud sur la mobilisation des ressources dans le projet de résolution sur les questions financières et budgétaires (SC54-Com.7).**

Point 21.16 de l’ordre du jour : Projet de résolution sur l’égalité entre les sexes et les zones humides – document SCC54-Com.9

**Décision SC54-24 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de réviser, finaliser et publier le projet de résolution contenu dans le document SC54-Com.9 pour examen à la COP13, sans autre amendement sur le fond.**

Point 21.10 de l’ordre du jour : Projet de résolution sur le renforcement de la protection et de la gestion des zones de reproduction, d’alimentation et de croissance des tortues marines, et sur la désignation au titre de Ramsar des sites à enjeux majeurs – document SC54-Com.10

**Décision SC54-25 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de réviser, finaliser et publier le projet de résolution contenu dans le document SC54-Com.10 pour examen à la COP13, sous réserve de l’intégration, entre crochets, des amendements indiqués par la France comme n’ayant pas un soutien consensuel et le retrait de l’attribution des amendements.**

Point 7 de l’ordre du jour : Rapport du Sous-groupe sur les finances

**Décision SC54-26 : Le Comité permanent approuve le Rapport du Sous‑groupe sur les finances et les recommandations qu’il contient.**

Point 7 de l’ordre du jour : Questions financières et budgétaires : Scénarios budgétaires pour 2019-2021 et projet de résolution sur les questions financières et budgétaires – documents SC54-Com.7 (7.3) et SC54-Com.7 Addendum (version avec tableaux en annexe)

**Décision SC54-27 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de réviser, finaliser et publier le projet de résolution contenu dans le document SC54-Com.7 et son Addendum pour examen à la COP13, sous réserve de l’intégration de plusieurs amendements présentés par l’Afrique du Sud et le Brésil.**

Points 21.6 et 21.15 de l’ordre du jour : Projet de résolution sur les zones humides, la paix et la sécurité – document SC54-Com.3 Rev.1

**Décision SC54-28 : Le Comité permanent note que plusieurs Parties ont des préoccupations quant au projet de résolution contenu dans le document SC54.Com.3 Rev.1 et chercheraient à l’améliorer durant la COP13; et donne instruction au Secrétariat de réviser, finaliser et publier le projet de résolution, sous réserve de l’ajout d’une note explicative indiquant clairement les réserves faites et faisant référence aux positions prises par les Parties, dans le compte rendu de la 54e Réunion du Comité permanent.**

Point 21.14 de l’ordre du jour : Projet de résolution sur les zones humides dans les régions polaires et subpolaires – document SC54‑Com.15

**Décision SC54-29 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de réviser, finaliser et publier le projet de résolution contenu dans le document SC54-Com.15 pour examen à la COP13, sous réserve de l’inclusion de l’amendement proposé par le Royaume-Uni, avec le soutien de l’Argentine, de l’Australie et de l’Uruguay.**

Point 20.2 de l’ordre du jour : Projet de résolution sur les Initiatives régionales Ramsar 2019-2021 et leur cadre opérationnel – document SC54-Com.11

**Décision SC54-30 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat : de mener une étude du statut juridique des Initiatives régionales Ramsar et des incidences pour la Convention; puis de réviser, finaliser et publier le projet de résolution contenu dans le document SC54-Com.11 et son annexe pour examen à la COP13, avec le texte du projet de résolution et celui de l’annexe placés entre crochets, mais sans autre amendement, notant que les opinions très diverses des Parties nécessitent des discussions plus approfondies à la COP.**

Point 21.4 de l’ordre du jour : Projet de résolution sur les Missions consultatives Ramsar – document SC54-Com.12

**Décision SC54-31 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de réviser, finaliser et publier le projet de résolution contenu dans le document SC54-Com.12 pour examen à la COP13, sans autre amendement sur le fond.**

Point 14 de l’ordre du jour : Projet de résolution sur le Renforcement de la visibilité de la Convention et des synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et institutions internationales – document SC54-Com.13

**Décision SC54-32 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de réviser, finaliser et publier le projet de résolution contenu dans le document SC54-Com.13 pour examen à la COP13, sous réserve de l’inclusion d’autres amendements présentés par la Suisse et la Secrétaire générale, dont le libellé sera finalisé en consultation avec le PNUE.**

Point 21.5 de l’ordre du jour : Projet de résolution sur l’agriculture dans les zones humides – document SC54-Com.14

**Décision SC54-33 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de réviser, finaliser et publier le projet de résolution contenu dans le document SC54-Com.14 pour examen à la COP13, sous réserve de l’inclusion des amendements additionnels présentés par le Brésil et le Canada et des amendements mineurs précédemment soumis par la Fédération de Russie.**

Point 21.13 de l’ordre du jour : Projet de résolution sur les zones humides intertidales – document SC54-Com.16

**Décision SC54-34 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de réviser, finaliser et publier le projet de résolution contenu dans le document SC54-Com.16 pour examen à la COP13, avec les amendements déjà introduits, présentés entre crochets.**

Point 30 de l’ordre du jour : Adoption du rapport de la réunion

**Décision SC54-35 : Le Comité permanent : approuve les projets de rapports résumés des trois premiers jours de la 54e Réunion du Comité permanent, sous réserve de l’inclusion de tout amendement mineur à communiquer au Secrétariat par écrit; décide que le projet de rapport résumé pour la dernière journée (quatrième) sera revu par le Vice-Président et, lorsqu’il l’aura approuvé, communiqué dans les trois langues officielles de la Convention aux membres du Comité permanent. Tout commentaire final peut être fait à cette étape et communiqué au Secrétariat, par écrit, dans les délais précisés.**

Point 31 de l’ordre du jour : Autres questions

**Décision SC54-36 : Le Comité permanent, réuni à huis clos, approuve le rapport du Groupe de travail sur le personnel et accepte ses recommandations, contenues dans l’Annexe 3.**